

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 85 du 26 janvier 1948 :

n° 85

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 janvier 1948

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro

31 janvier 1948

### TEXTE INTÉGRAL

Une retraite annuelle de deux mille quatre cent soixante sept francs (2.467 francs), est accordée à l'ex-caporal milicien Mohamed Obsiyé, m2 26. pour compter du 1er janvier 1948. Ce caporal libéré du service actif le 1 er juin 1936 totalise 20 ans 8 mois et 29 jours de service. La retraite sera payée trimestriellement.